***AVENANT***

***AU CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE***

***CONCLU EN APPLICATION DE L'ARTICLE L332-8 DU CODE GENERAL***

***DE LA FONCTION PUBLIQUE***

*Vu le Code général de la fonction publique,*

*Si article L ;332-8 : Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 1-2 prévoyant que la « rémunération des agents employés à durée déterminée auprès du même employeur en application de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique fait l'objet d'une réévaluation, notamment au vu des résultats des entretiens professionnels prévus à l'article 1-3 ou de l'évolution des fonctions, au moins tous les trois ans, sous réserve que celles-ci aient été accomplies de manière continue » ;*

*Si contrat de projet : Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 1-2 prévoyant que la « rémunération des agents recrutés par un contrat de projet peut faire l'objet de réévaluation au cours du contrat, notamment au vu des résultats des entretiens professionnels prévus à l'article 1-3 du présent décret » ;*

*Vu le contrat à durée déterminée en date du …/…/……, (référence du contrat le cas échéant)……………………. portant recrutement de M……………………………………………………………, à compter du …/…/……, en qualité de ……………(grade)……………………… contractuel et rémunéré par référence à l’indice brut …… correspondant au …ème échelon dudit grade ;*

*\* \* \* \* \* \* \**

*Entre les soussignés, M………….. né ……………, le ………… à ……….*

*et*

*M. …………………….., Maire de la commune de ………………….., agissant ès-qualités,*

*Il a été convenu ce qui suit :*

***ARTICLE 1er :***

*L’article … relatif à la rémunération du contrat à durée déterminée en date du …/…/…… est modifié comme suit :*

*à compter du ……/……/20..…, M……………………………………………………………, ……………(grade)……………………… contractuel, percevra une rémunération calculée par référence à l’indice brut … correspondant au …ème échelon dudit grade.*

***ARTICLE 2 :***

*Les autres articles du contrat restent inchangés.*

*ARTICLE 3 :*

*Les litiges nés de l’exécution du présent contrat relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de NANTES dans le respect du délai recours de 2 mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr*

*Le présent avenant est fait en 3 exemplaires dont un original est remis à l'intéressé(e).*

*M…………………. reconnaît avoir lu et approuvé le présent avenant à son contrat, et avoir pris connaissance du Code général de la fonction publique et du décret n°88-145 du 15 février 1988.*

 *Fait à …………………,*

 *Le*

*Signature de l'agent,*

 *Le Maire*